

République Française
Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

N° 2026/11

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Membres en exercice	19
Membres présents	18
Pouvoirs	1
Membres absents	1

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 28 mars 2026.

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Membres Présents :

Michel LAURENS ; Annette CLUZEL, Jacky LACAN, Josette VAYSSE ; Pierre GRIMAL ; TEYCHON Emmanuelle ; Jean-Michel RECOULES ; Audrey GAUBERT ; Denis GALTIER ; FONTANILLE Laureen ; Alexandre VAYSSE ; Patrick FRANDEMICHE ; Nathalie LEGROS ; Bruno VAYSSE ; Patrice MASSOL ; Véronique PAULHE ; Daniel NESPOULOUS ; Sandrine ROBERT.

Procurations : Fabienne JALADE à Annette CLUZEL

Absents excusés : /

Président de séance : Michel LAURENS. Secrétaire de Séance : Laureen FONTANILLE.

OBJET DE LA DELIBERATION : DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX SIÈGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) toute communes de 1500 habitants et plus doivent disposer d'un CCAS.

Suivant les articles L.123-6 et R.123-7 et suivants du CASF il y a lieu de fixer le nombre de membres devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Réquista et d'élire les membres issus du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose :

- De fixer à 16 le nombre de membres devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS, soit 8 membres élus et 8 membres désignés.

- b) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection des membres élus du Conseil d'Administration du CCAS. Il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, le scrutin est secret.

Une seule liste est proposée au vote :

Président de droit : **LAURENS Michel.**

NOM Prénom des candidats
LACAN Jacky
CLUZEL Annette
VAYSSE Bruno
VAYSSE Josette
GRIMAL Pierre
GAUBERT Audrey
JALADE Fabienne
MASSOL Patrice

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire

APRES en avoir délibéré et voté

DECIDE :

- **de fixer à 16** le nombre de membres devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Réquista soit 8 membres élus et 8 membres désignés.

- **dit que** les huit membres élus par le Conseil Municipal sont :

- **Jacky LACAN ; Annette CLUZEL ; VAYSSE Bruno ; VAYSSE Josette ; GRIMAL Pierre ; GAUBERT Audrey ; JALADE Fabienne ; MASSOL Patrice.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Laureen FONTANILLE



Le Maire,

Michel LAURENS

